



# LES BUFFLES F.C DU BORGOU



ASSOCIATION SPORTIVE LES BUFFLES DU BORGOU FOOTBALL CLUB (ASBB-F.C),

BP : 1024 Parakou, Tél : (+229) 01 97 05 06 19/ 01 97 72 06 20

E-mail : [contact@bufflesfcduborgou.com](mailto:contact@bufflesfcduborgou.com)

## DÉCISION N° 001 /ASBBFC/BE/2026

**Portant nomination du Président d'honneur de l'Association sportive "Les Buffles du Borgou Football Club"**

**LE BUREAU EXECUTIF DE L'ASSOCIATION SPORTIVE "LES BUFFLES DU BORGOU FOOTBALL CLUB",**

**Vu** les statuts de l'Association Sportive "les Buffles du Borgou Football Club" en date du 31 août 2024 ;

**vu** les résolutions issues de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le samedi 20 décembre 2025 ;

**vu** les conclusions de la réunion du Bureau Exécutif, en sa session du lundi 26 janvier 2026 ;

**Considérant** la volonté du Bureau Exécutif de donner un nouveau souffle à l'Association Sportive "les Buffles du Borgou Football Club" et de renforcer la mobilisation des partenaires techniques et financiers en vue de la mise en œuvre effective de son Plan Stratégique de Développement ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur **Assaad CHIDIAC** est nommé Président d'honneur de l'Association Sportive "les Buffles du Borgou Football Club".

### **Article 2 :**

Le Président d'honneur exerce ses fonctions conformément aux statuts et règlements en vigueur de l'Association Sportive. Il apporte son appui moral, institutionnel et relationnel à la vie et au rayonnement de l'Association Sportive "les Buffles du Borgou Football Club".

### **Article 3 :**

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

### **Article 4 :**

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Parakou, le 30 janvier 2026

**Pour le Bureau Exécutif**

**Le Président,**



**Dassouki ISSIFOU SIDI**

### **Ampliations :**

1. Intéressée
2. Chrono